



# Programme de législature

**Municipalité de Lutry – 2021-2026**

## Municipalité 2021-2026



“ **Faire évoluer les outils de l'administration pour bien négocier le tournant du 21<sup>e</sup> siècle.**

**Charles Monod**

Syndic, Administration générale, Services industriels, Informatique



“ **Organiser et aménager le territoire à l'avantage de la population et des générations futures.**

**Pierre-Alexandre Schlaeppli**

Aménagement du territoire et Bâtiments



“ **Maintenir des finances saines et des infrastructures à la hauteur des besoins d'une ville.**

**Etienne Blanc**

Finances et Gérances, Travaux et Domaines



“ **Œuvrer pour un soutien accru aux jeunes et aux familles, pour une mixité sociale et intergénérationnelle, ainsi que pour une offre culturelle renforcée.**

**Alain Amy**

Affaires sociales, Jeunesse, Culture et Paroisses



“ **Répondre aux besoins de mobilités divers et modernes des citoyens de Lutry et garantir leur sécurité.**

**Patrick Sutter**

Sécurité et Mobilité

# Dessiner le Lutry de demain

**Ce programme de législature explique les visions des autorités communales autour de huit thèmes majeurs de la vie locale ainsi que les actions qui en découlent pour les années 2021-2026.**



## DE NOUVEAUX BESOINS

Au cours de ces vingt dernières années, Lutry a connu une forte augmentation démographique, passant du statut de «grand village» à celui de ville à part entière. Un ensemble d'enjeux territoriaux, infrastructurels, sociaux, sécuritaires, administratifs et de mobilité s'associe à ce nouveau contexte. Il nécessite de faire évoluer notre Commune pour y répondre de manière adéquate.

## DES ATOUTS ET DES CONTRAINTES

Pour ce faire, Lutry peut compter sur ses indéniables atouts: des finances saines, une fiscalité attractive, un ancrage dans une région économiquement porteuse, un haut niveau de sécurité, un patrimoine paysager et architectural riche, un solide tissu économique et associatif, un personnel communal compétent et motivé, ainsi qu'une population dynamique et volontaire. Dans le même temps, le périmètre d'influence des communes n'a cessé de s'affaiblir. A cela s'ajoute que certaines de leurs ressources, en particulier financières, ont

été orientées vers le soutien à des politiques cantonales sur lesquelles elles n'ont que peu de prise. Enfin, une complexification des procédures administratives au niveau cantonal et fédéral, ainsi que la judiciarisation croissante de la société, freinent passablement le développement de certains projets.

C'est dans ce contexte particulièrement complexe, fait de contraintes, mais également d'opportunités, que Lutry doit dessiner son avenir.

## UN CADRE FAVORABLE À L'ACTION

Le but de ce programme de législature est de formaliser les grands axes de la politique que la Municipalité souhaite mener au cours de ce mandat 2021-2026, de même que les lignes directrices qu'elle envisage de tracer, parfois pour un avenir plus lointain, permettant d'assurer la continuité de l'action publique. Pour ce faire, elle a mené des discussions internes sur un certain nombre de thèmes, qui vont structurer le présent document, accompagnée dans sa réflexion par les Chefs de services et d'unités de son Administration, ainsi que par le Commandant de police. Le résultat de ces travaux permet de définir un cadre d'action, ambitieux, mais réaliste, dont la mise en œuvre s'inscrit dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de vie des habitants, en développant Lutry de manière maîtrisée et durable. Il permet également de communiquer sur les projets prioritaires à venir à l'attention de l'organe délibérant et de la population.

**La Municipalité de Lutry**

Mars 2022

# Grands axes

Imaginer le Lutry de demain en préservant son esprit, sa culture et sa qualité de vie.



## INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

Investir dans des infrastructures de qualité, adaptées aux besoins actuels et futurs.

Maîtriser nos réseaux et la distribution des énergies au travers de Services industriels efficaces et performants.



## MOBILITÉ ET TRANSPORTS

Adapter la mobilité au contexte communal et régional.

Améliorer l'espace public et le (re-)penser pour ses différents types d'utilisateurs.



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Aménager le territoire et l'urbaniser pour se penser en tant que ville et porte d'entrée de l'agglomération.

Mettre en œuvre un développement maîtrisé et mesuré de Lutry.

Promouvoir la mixité de l'offre de logements pour y accueillir les jeunes, les familles, et les aînés.



## SERVICES À LA POPULATION

Encourager une Administration communale efficace, attractive et moderne, au service de la population.

Communiquer de manière ouverte et adaptée aux différents types de publics.

Renforcer le rôle de Lutry dans la région et exercer une influence propre à défendre nos intérêts.



## FINANCE, ÉCONOMIE ET FISCALITÉ

Maintenir une charge fiscale raisonnable, attractive et générer de nouvelles sources de revenus pour la Commune.

Favoriser la vitalité de nos commerces et entreprises.



## AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET CULTURE

Soutenir le tissu associatif et renforcer le « vivre ensemble », par le développement d'activités familiales et intergénérationnelles.

Augmenter la capacité d'accueil parascolaire et développer l'offre extra-scolaire.

Renforcer l'offre culturelle.



## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mutualiser nos forces intercommunales pour assurer une sécurité urbaine forte et crédible.

Garantir une sécurité publique performante et adaptée aux besoins locaux avec une police régionale de proximité flexible et audacieuse.



## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Appliquer les principes du développement durable dans une optique transversale, pragmatique et par le biais d'un large éventail d'outils accessibles à l'ensemble de la population.

Préserver, faire évoluer et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel communal.

# Projets 2021-2026

Construire le Lutry de demain avec des priorités claires pour les années à venir.



**97**

BÂTIMENTS PUBLICS



**1'140'288 M<sup>3</sup>**

VOLUME D'EAU ANNUEL  
TRAITÉ PAR LA STEP



**1'650**

LUMINAIRES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



# INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

## BÂTIMENTS PUBLICS

En termes de bâtiments publics, la croissance démographique engendre la nécessité d'investissements dans un nouveau collège sur le site du Grand-Pont/La Combe, avec salle de gymnastique, réfectoire, bibliothèque et locaux annexes, accompagné d'un parking souterrain en vue de maintenir la capacité de l'installation de stationnement existante augmentée des besoins scolaires. L'immeuble « La Balance » à Savuit bénéficiera quant à lui d'une restauration, transformation et agrandissement permettant d'abriter des appartements, un local associatif et des bureaux. Le bâtiment de la route de Lavaux 208 sera entièrement réaménagé pour accueillir les activités de la Voirie. Une étude relative à la réalisation d'un nouveau local pour les archives communales sera également menée, en vue d'une implantation dans l'immeuble des Champs. La Garderie des Moulins sera rénovée et la configuration des locaux restructurée pour mieux répondre aux besoins de ses usagers. Le projet de construction d'un nouveau parking souterrain pourrait être relancé durant cette législature. Enfin, un important programme de travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments publics et d'aménagements extérieurs est planifié pour assurer le maintien du patrimoine communal, en particulier dans les complexes scolaires du Grand-Pont et de La Croix, au Château, au Château des Rôdeurs, au Temple, au Domaine du Châtelard, à l'Hôtel-Restaurant « Le Rivage », au restaurant du Vieux Stand et dans divers édifices publics.

## SPORTS ET LOISIRS

En termes d'infrastructures de sport et loisirs, un skatepark est en construction au Grand-Pont. Il sera d'autre part étudié l'opportunité de réaliser des places de sports et de loisirs, ainsi qu'un refuge forestier tout équipé aux Bois-de-la-Ville. Le Port communal devra également être assaini. Enfin, en

vue de valoriser les rives du lac, un concours devrait être lancé et des consultations publiques menées pour définir l'avenir d'un périmètre cher à la population et aux visiteurs de notre Commune.

## EAU ET ÉNERGIE

En termes d'équipements communaux, le réseau des écopoints sera complété en fonction des besoins des quartiers. La station d'épuration (STEP) devrait bénéficier d'une étude en vue de sa réhabilitation, afin de mettre à niveau ses capacités de traitement et sécuriser son exploitation. L'état des collecteurs d'eaux sera évalué en vue de procéder à l'assainissement des ouvrages dégradés notamment pour améliorer la qualité du traitement des eaux par la STEP.

Notre Commune bénéficiant de ses propres Services industriels et, par là même, de la maîtrise de ses réseaux urbains (eau, électricité, éclairage public, gaz), elle se doit d'en assurer la pérennisation et le développement. Pour le réseau d'eau, l'accent sera mis sur le renforcement de la sécurité d'approvisionnement par la création de bouclages supplémentaires, la modernisation des réservoirs et l'assainissement des captages aux sources du Jorat. Pour le réseau électrique, la multiplication des points de production d'énergie engendre des défis en vue d'y assurer une stabilité constante et nécessite une adaptation progressive des infrastructures de transport, distribution, comptage et facturation du courant. En termes d'éclairage public, l'assainissement du parc de luminaires et son passage aux LED devraient être achevés et dotés d'un système d'adaptation du niveau de luminosité. Enfin, le réseau de gaz, qui appartient majoritairement aux Services industriels de Lausanne (75 %), ne devrait s'étendre que marginalement, mais bénéficiera d'une substitution croissante et progressive d'une part du gaz naturel par du biogaz.

# MOBILITÉ ET TRANSPORTS

## TRANSPORTS PUBLICS

Le contexte actuel mène à devoir adapter l'offre et les infrastructures de transports pour répondre aux usages multimodaux de la population. En termes de transports publics, l'amélioration des liaisons, des fréquences et des connexions constitue un axe prioritaire de travail, de même que la recherche d'une solution avec nos partenaires permettant de développer une liaison ouest-est performante à la suite du gel du projet de bus à haut niveau de service (BHNS).

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports scolaires feront quant à eux l'objet d'une réorganisation, afin d'optimiser leur fonctionnement et d'encourager la pratique de la marche à pied, sans déroger au maintien de leur qualité. Cette démarche débouchera sur la réalisation d'un appel d'offres pour le renouvellement du mandat de transporteur.

## MOBILITÉ DOUCE

En termes de mobilité douce, il s'agira de mettre en œuvre des aménagements permettant d'optimiser et de sécuriser les liaisons interquartiers et d'assurer une bonne connectivité au réseau structurant de notre Commune.

## TRANSPORT INDIVIDUEL MOTORISÉ

Enfin, en matière de transport individuel motorisé, une étude relative à l'assainissement de la route de Lavaux devrait être lancée, afin de pallier à l'abandon du premier projet de réaménagement de ladite route. Il est d'autre part envisagé de réorganiser la gestion du stationnement, limiter le trafic de transit dans les quartiers, modifier l'ac-



cessibilité du bourg pour rendre une partie des rives du lac aux piétons, étudier l'opportunité d'intégrer le système de gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) Lausanne-Morges pour optimiser l'utilisation du réseau routier, et plus généralement, encourager le report modal vers les transports publics et la mobilité douce.

**127'632**

**PASSAGERS VÉHICULÉS SUR LES LIGNES TL 68 ET 69 EN 2021**



**34**

**ARRÊTS DE TRANSPORTS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**



**3**

**GARES CFF**



# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

## PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Lancé en 2017, le chantier de révision partielle du Plan d'affectation communal (PACom), en vue de s'assurer de sa conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le Plan directeur cantonal (PDCn) et la Loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux), a été découpé en plusieurs phases. Cette première phase de révision traite, d'une part, des secteurs situés hors périmètre de centre d'agglomération et, d'autre part, de la portion des zones à bâtir incluses dans le périmètre de centre d'agglomération concernée par le Plan de protection de Lavaux, soit le bourg et ses abords immédiats. Son entrée en vigueur est prévue pour 2024. Les travaux d'étude relatifs à la seconde phase de révision débuteront après la conclusion de la première.

## CENTRALISATION DE CORSY-LA CONVERSION

Le développement du secteur Corsy-La Conversion fait l'objet d'un chantier d'étude géographique spécifique (chantier 6) défini par le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL). Des études de faisabilité et de planification relatives aux terrains anciennement dédiés à la prolongation de la bretelle autoroutière (Monteiller) devraient être réalisées durant cette législature, après l'achèvement de la première phase de révision du PACom.

## PLAN DE QUARTIER BURQUENET SUD

Le plan de quartier Burquenet Sud devrait également bénéficier d'une légalisation durant cette législature, en vue d'initier la suite des opérations qui devraient mener à la construction de deux bâtiments sur la parcelle communale.



## ACQUISITION DE TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Enfin, il s'agira de saisir les opportunités en matière d'acquisition de terrains stratégiques pour la Commune, tout en anticipant ses besoins à moyen et long termes.

**845 HA**

**SURFACE TERRITORIALE**



**265 HA**

**SURFACES CONSTRUCTIBLES**



**115**

**PERMIS DE CONSTRUIRE  
DÉLIVRÉS EN 2021**



# SERVICES À LA POPULATION

## TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Durant cette législature l'accent sera mis sur le renforcement de l'accessibilité de l'Administration publique à l'ensemble des usagers et partenaires de la Commune, en développant la cyberadministration et la numérisation des services. Cette démarche aura également pour but d'améliorer la collaboration interservices et la circulation interne de l'information. Il sera également question de poursuivre la mise en œuvre d'une politique de communication multi-support (Internet, réseaux sociaux, magazine, encarts dans journal), réactive et qualitative, à l'attention de différents types de publics (habitants, membres du Conseil communal, visiteurs, etc.) et de différentes générations.

## RESSOURCES HUMAINES

En termes de ressources humaines, Lutry devra renforcer sa position d'employeur moderne et attractif, à même d'attirer les talents, en adaptant son environnement et ses conditions de travail aux tendances actuelles du monde professionnel. Enfin, la tradition d'entité formatrice d'apprenti dans différents domaines d'activités sera maintenue.

## RELATIONS INTERCOMMUNALES

En termes de collaborations, et partant du constat que nombre de problèmes ne peuvent se résoudre qu'à un niveau régional, en particulier pour Lutry, géographiquement située à la périphérie de deux pôles, il s'agira de développer et intensifier les relations intercommunales, tant avec l'agglomération lausannoise qu'au sein du District Lavaux-Oron. Cela permettra ponctuellement de rechercher et mettre collectivement en œuvre des



solutions rationnelles et économiques, en ce qui concerne les services, équipements et infrastructures répondant à des critères de complémentarité, qualité et efficacité.

**10'691**

**HABITANT-E-S**  
(+27% DEPUIS 2001)



**95**

**NATIONALITÉS**



**130**

**COLLABORATEURS-TRICES**



# FINANCES, ÉCONOMIE ET FISCALITÉ

## GESTION DES FINANCES

Le contexte financier dans lequel évoluent les communes vaudoises est en profonde mutation, tant en matière de répartition de charges avec le Canton, qu'en termes de péréquation financière. L'objectif de cette législature est le maintien d'une fiscalité attrayante, fruit d'une gestion saine et mesurée. Celle-ci n'empêchera cependant pas la poursuite d'une politique d'investissements ambitieuse, mais basée sur une stricte priorisation de ceux-ci, qui pourrait se monter à un maximum de 144 millions de francs sur les cinq prochaines années.

Pour financer ce plan d'investissement, et malgré une trésorerie confortable, la Commune sera amenée à recourir à l'emprunt de manière conséquente durant cette législature. C'est pourquoi, dans le cadre de la détermination du plafond d'endettement brut communal, la Municipalité l'a fixé à un maximum de 140 millions de francs pour cette législature.

## TISSU ÉCONOMIQUE

La proximité avec le tissu économique lutrien étant cruciale pour comprendre ses attentes et soutenir sa vitalité, la Municipalité envisage d'instituer des rencontres avec les acteurs économiques de la Commune.

**54 PTS**  
**TAUX D'IMPOSITION**



# AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE ET CULTURE

## JEUNESSE

Cette législature sera l'occasion de mettre en place une politique de la jeunesse s'appuyant sur les trois piliers de la Convention internationale des droits de l'enfant soit, protection, promotion et participation. En termes de protection, il s'agira notamment de renforcer la sécurité et la prévention des dangers au travers de collaborations interservices ou avec Police Lavaux, ainsi que de mettre l'accent sur la santé (malnutrition, pratique du sport) et la lutte contre le harcèlement et les risques liés à l'utilisation d'Internet. S'agissant de promotion, il est envisagé d'augmenter la capacité d'accueil et la qualité de prise en charge des enfants dans le parascolaire (cantines, UAPE) et de développer l'offre extra-scolaire (centre aéré, camps, animations) en desservant au mieux l'ensemble du territoire communal. En matière de participation, il est prévu de mettre en place une consultation annuelle des jeunes pour sonder leurs attentes et idées. Enfin, divers locaux pourraient être acquis et transformés en fonction des besoins internes ou en vue de leur mise à disposition à la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ).

## VIE CULTURELLE ET SOCIALE

En matière de vie culturelle et sociale, la Municipalité compte continuer à œuvrer pour le développement et le renforcement d'une offre diversifiée et de qualité, par le biais de soutiens financiers et logistiques aux organisateurs, tout en maintenant sa fructueuse collaboration avec les associations membres de l'Union des sociétés locales (USL) et la Société de développement de Lutry (SDL).



La cohésion sociale sera également promue au travers du développement d'activités familiales et intergénérationnelles, avec un accent mis sur les trois pôles géographiques lutriens que sont le Bourg, Corsy et les hauts de la Commune. La création d'une maison de quartier pourrait compléter ce dispositif. Enfin, pour les aînés, il s'agira d'accompagner la nouvelle association qui va prendre le relais de la démarche «Quartiers solidaires», pour la pérenniser et la développer.

## LOGEMENTS

En matière de lutte contre la pénurie de logements et de soutien à la construction d'habitats correspondant aux besoins de la population, la Municipalité envisage la réalisation de logements d'utilité publique (LUP).

**460**

**ENFANTS BÉNÉFICIAIRES AU QUOTIDIEN DE PRESTATIONS PRÉ/PARASCOLAIRES**



# SÉCURITÉ PUBLIQUE

## POLICE

Lutry collabore depuis dix ans avec cinq autres communes du district (Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin) au sein de Police Lavaux (APOL) pour l'exercice de ses missions de police. Cette fructueuse collaboration et les liens tissés à ce jour l'incitent à œuvrer activement à poursuivre son développement. En tant que ville-centre, Lutry continuera à assurer le support nécessaire à la bonne marche de l'Association, que ce soit par la modernisation continue de l'infrastructure (locaux de police) ou en fournissant des services annexes efficaces (finances, informatique). Elle s'engagera significativement dans la réalisation des objectifs de législature de Police Lavaux, en particulier dans le développement des synergies avec les autres acteurs de la sécurité ou encore dans la lutte contre les violences intrafamiliales et le harcèlement scolaire. Elle soutiendra les solutions innovantes dans ces domaines. Enfin, convaincue par le modèle de police coordonnée et de police régionale de proximité performante, notre Commune s'engagera pour sa pérennisation.

## INCENDIE ET SECOURS

En matière de Service de défense contre l'incendie et de secours Ouest-Lavaux (SDIS), l'actuelle convention qui régit le fonctionnement de cette entité va être remplacée par la création d'une association intercommunale à part entière, permettant de lui donner une personnalité juridique et d'optimiser sa gouvernance.

## PROTECTION CIVILE

L'Organisation régionale de Protection civile Lavaux-Oron (ORPC), active au niveau du district et organisée sous forme d'association intercommu-



nale, devrait entrer durant cette législature dans une phase de mutation, avec le projet cantonal de réorganisation des régions en entités de plus grande taille ou de centralisation.

**55**

**COLLABORATEURS DE  
POLICE LAVAUX**



**16'337**

**HEURES D'ACTIVITÉ  
POLICIÈRE À LUTRY**



**1'929**

**MANIFESTATIONS ANNUELLES  
SUR LE TERRITOIRE DE L'APOL**



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable que souhaite poursuivre la Municipalité se veut transversale aux différents dicastères, à la manière d'un « plan climat ». En termes de bâtiments communaux, une évaluation de leur efficacité énergétique va être lancée en vue d'obtenir un diagnostic, une estimation des travaux à réaliser selon plusieurs scénarios, et une priorisation des investissements à envisager pour réduire leur impact écologique.

## LABEL CITÉ DE L'ÉNERGIE

La Commune devra d'autre part être recertifiée durant cette législature afin de conserver le label « Cité de l'énergie ». Celui-ci met en évidence l'engagement des autorités communales à appliquer une politique qui favorise la protection du climat, l'utilisation efficace de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. A ce titre, nos Services industriels garderont un rôle important dans la mise en œuvre d'outils incitatifs. Il s'agit notamment d'informations et manifestations publiques relatives aux questions d'économies d'énergie, ainsi que d'un éventail de subventions destinées à encourager la production d'énergie renouvelable, la réalisation d'audits énergétiques ou l'acquisition de moyens de mobilité douce.

## PRODUCTION D'ÉNERGIE PROPRE

D'autre part, des investissements sont envisagés pour convertir des toitures de bâtiments communaux en centrales de production photovoltaïques ou d'installer des bornes de recharge publiques pour véhicules électriques. Enfin, avec la mise en place d'un plan directeur des énergies, des études sont envisagées dans le but de déterminer le potentiel que pourrait recéler des modes de pro-



duction alternatifs tels que le micro-turbinage, le pompage-turbinage, la production de chaleur tirée de l'eau du lac ou des eaux usées, ou encore la géothermie.

## RENATURATION DE LA LUTRIVE

La renaturation de la Lutrive constitue également un projet d'importance, avec pour but de conjuguer des objectifs de protection face aux éléments naturels, d'amélioration de l'attractivité de ce cours d'eau comme lieu de délasserment pour la population et de réfection des ponts qui l'enjambent.

## DOMAINE VITICOLE, ÎLOTS DE CHALEUR ET FORÊTS

Le Domaine viticole communal fait, quant à lui, l'objet d'une reconversion en bio de certains parquets. En fonction des résultats obtenus, cette démarche est appelée à s'étendre à d'autres surfaces durant la législature. Au sein des milieux urbanisés, une démarche d'identification des îlots de chaleur sera menée afin de déterminer quels aménagements pourraient favoriser leur élimination. Enfin, la gestion de nos forêts continuera à intégrer les dernières bonnes pratiques, notamment pour orienter le choix des essences à même d'en assurer leur futur et sauvegarder la biodiversité.

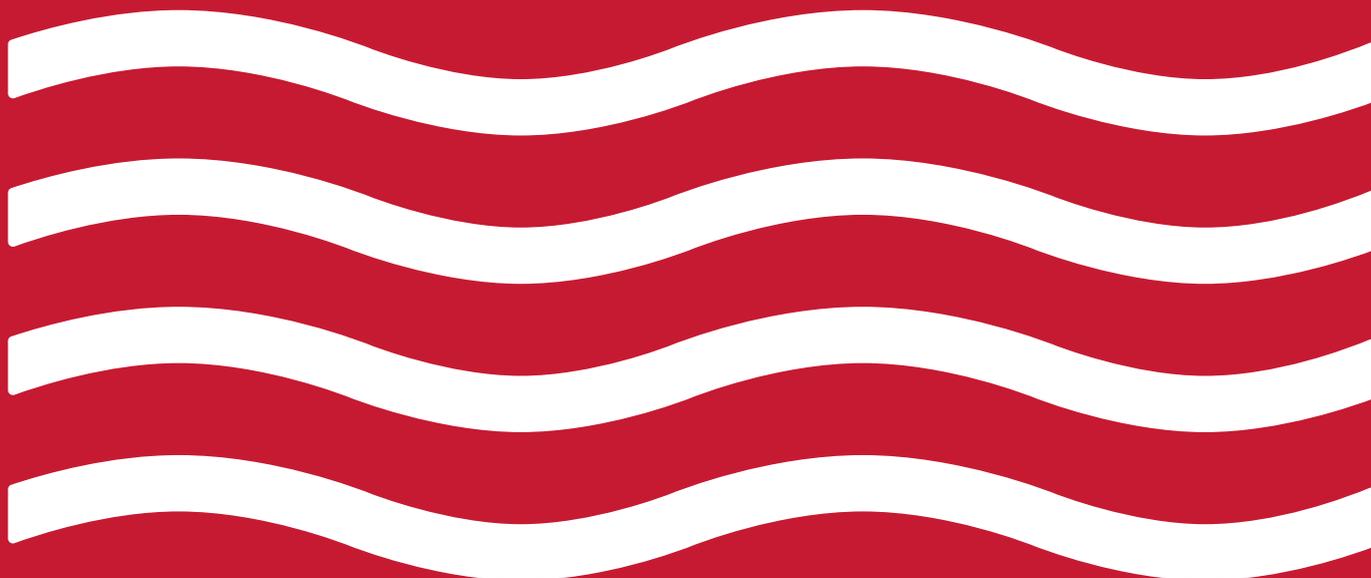
**368 M<sup>3</sup>**

**VOLUME DE « BOIS ÉNERGIE »  
ISSUS DE NOS FORÊTS POUR  
NOS CHAUFFAGES À DISTANCE**



## Conclusion

Dessiner le Lutry de demain, c'est aussi intégrer l'idée que le développement d'une commune s'inscrit dans le temps long, soit bien au-delà d'une simple législature. A l'aune des récents événements qui se sont succédé, on mesure d'autre part en quoi les contraintes exogènes, tels que les phénomènes naturels, les enjeux géostratégiques ou l'évolution de conditions-cadre peuvent impacter notre échelon institutionnel, au plus près de la population. Ainsi, si le présent document servira de feuille de route à la Municipalité et à son Administration, il ne saurait préjuger l'ensemble des décisions et projets à venir. Votre Exécutif gardera en cela sa pleine réactivité pour saisir, le cas échéant, d'éventuelles opportunités nouvelles ou répondre à des besoins qui pourraient s'avérer soudainement prioritaires.





LE CHÂTEAU  
1095 LUTRY  
[WWW.LUTRY.CH](http://WWW.LUTRY.CH)



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES  
ASSOCIATION LAVAUX  
PATRIMOINE MONDIAL



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007